



revocation president assossiation loi 1901

Par **DP16**, le **03/09/2025** à **16:31**

Bonjour,

nous devons révoquer notre président qui est malade et qui ne peut plus assumer ses fonctions

peux t'on le faire sans l'assemblée générale extraordinaire

Le CA qui l'a élu peut-il le remplacer par une autre personne du CA en attendant l'assemblée générale du début d'année

Merci de votre réponse

Par **Jeussépatou**, le **05/09/2025** à **17:42**

Bonjour,

Si rien n'est prévu dans les statuts et si c'est le conseil d'administration qui l'a élu alors c'est cette instance qui peut révoquer son mandat.

Une fois son mandat de Président révoqué, il reste membre du comité directeur.

Cordialement